

Congrès 2021
de la Société Française d'Esthétique
et du Séminaire Européen d'Esthétique

18-19 juin 2021

Paris (lieu à préciser)

Dans le cas où la situation sanitaire interdirait la tenue du congrès en présentiel, celui-ci aurait lieu en visioconférence

L'EXPÉRIENCE ESTHÉTIQUE

La *Société Française d'esthétique* et le *Séminaire Européen d'Esthétique* ont décidé de coupler leurs congrès annuels respectifs. Ce congrès commun réunissant les membres des deux sociétés aura pour thème l'expérience esthétique, en s'intéressant plus particulièrement à ses reconfigurations contemporaines et à ses remises en cause.

Dans *Malaise dans l'esthétique* (2004), Jacques Rancière oppose le régime mimétique de l'art, où l'art se reconnaît et se juge d'après les critères théoriques et pratiques d'un mode de production technique, au régime esthétique de l'art, où le *sensorium* singulier suscité par l'objet devient le critère de reconnaissance et de jugement de l'art. Le régime mimétique de l'art fut incontesté jusqu'au xviii^e siècle, où le régime esthétique de l'art instaure un « désordre nouveau », prémisses de toutes les modernités. Perdant leur objectivité, les catégories esthétiques que sont le beau ou le sublime deviennent, dans la troisième Critique kantienne, le nom de l'expérience relationnelle de la subjectivité avec un objet, indépendamment de son utilité, de sa bonté, des connaissances qu'il peut apporter, ou de son caractère naturel ou artefactuel. *L'Art comme expérience* (1934) de John Dewey est le triomphe de cette conception de l'art, l'expérience esthétique prenant désormais la place même de l'art. Comme le souligna Peter Bürger à propos des avant-gardes dans son ouvrage de 1974, les artistes de la modernité ont eux-mêmes développé une conception esthétique de leur art, en tentant de ne plus séparer l'art de la vie, au risque de le transformer en pratique non reconnaissable, et paradoxalement élitiste. Le tournant postmoderne de l'art n'a pas remis en cause l'idée d'expérience esthétique, mais l'a plutôt reconfigurée : avec le minimalisme, l'expérience esthétique n'est plus une expérience formelle, mais l'expérience d'un réel modifié.

Le tournant analytique d'une partie de la philosophie de l'art fut loin d'invalider cette conception esthétique de l'art. Nelson Goodman, malgré sa rupture avec ce qu'il nomme l'« émotivisme » kantien, maintient le primat de l'expérience esthétique sur l'objet artistique. Le fonctionnalisme de *Langages de l'art* (1968) signifie en effet qu'il n'y a pas d'*œuvre d'art* à proprement parler, mais des objets qui participent à un contexte global permettant des expériences sensibles, cognitives et sémiotiques d'une richesse particulière. La question que l'on peut alors poser, à la suite de Jean-Marie Schaeffer dans *L'expérience esthétique* (2015), est celle de savoir si l'adjectif « esthétique » renvoie à une expérience d'une nature singulière, où s'il ne s'agit que d'une

expérience commune dont les paramètres sont tels qu'elle trouve sa fin en elle-même. Mais cette naturalisation de l'expérience esthétique, à la faveur du développement des neurosciences et des sciences cognitives, ne remet pas fondamentalement en cause le tournant esthétique de l'art inauguré au xviii^e siècle.

Cette conception esthétique de l'art a toutefois été vivement critiquée ces vingt dernières années, qu'il s'agisse de remettre en cause la dissolution de l'art en une expérience dérangeante-consensuelle aisément récupérable par la société capitaliste (Olivier Neveux, *Contre le théâtre politique*, 2019), ou de défendre les droits du jugement artistique (Carole Talon-Hugon, *L'art victime de l'esthétique*, 2014 ; Jacqueline Lichtenstein, *Les raisons de l'art*, 2014) et d'une conception réaliste de l'art (Roger Pouivet, *L'ontologie de l'œuvre d'art*, 2010). Dans la société civile, le refus de séparer l'« artiste » de son « œuvre » peut également apparaître comme une remise en cause de l'idée d'expérience esthétique, celle-ci étant fondamentalement dépolitisée, désocialisée et par conséquent complice de toutes les dominations.

Plusieurs axes pourront être étudiés :

- L'histoire de la constitution de l'idée d'expérience esthétique, qu'on articulera et distinguera des concepts de sentiment esthétique et de jugement esthétique.
- Le lien entre expérience esthétique et catégories esthétiques : celles-ci caractérisent-elles un objet ou une expérience ? L'idée d'une table ou d'une liste des catégories esthétiques peut-elle encore constituer un projet théorique et philosophique légitime ? L'art contemporain rend-il nécessaire de nouvelles catégories esthétiques, et lesquelles ?
- Art contemporain et expérience esthétique : dans quelle mesure les formes contemporaines hybrides d'expression artistique remettent-elles en cause la pertinence du concept d'expérience esthétique ?
- Neuro-esthétique, sciences cognitives, darwinisme littéraire, etc. : les approches naturalistes de l'expérience esthétique assurent-elles la pertinence et la continuité du concept, ou nous obligent-elles à le déclarer obsolète ?
- Les remises en cause politique, artistique et philosophique du primat de l'expérience esthétique.

Comité scientifique :

Marc Cerisuelo, Pr. U. de Paris-Est Marne-la- Vallée

Alexandre Gefen, Directeur de recherche, CNRS – U. Paris 3

Isabelle Rieusset-Lemarié, Mcf, U. Paris 1

Maud Pouradier, Mcf, U. de Caen

Carole Talon-Hugon, Pr U. de Paris-Est Créteil

Modalités de soumission

Les propositions, rédigées en anglais ou en français, doivent comprendre :

- la thématique retenue
- le nom de l'auteur ou des auteurs
- une présentation succincte de l'auteur ou des auteurs (100 mots maximum)
- le titre
- un résumé de 300 mots maximum
- une liste de mots clés (5 maximum)

- une bibliographie essentielle
- l'engagement écrit et signé à s'acquitter des droits d'inscription de 50 euros au cas où la proposition serait retenue. Ils donnent droit à la participation au colloque et à la gratuité des déjeuners. NB : Les droits d'inscription des membres de la Société française d'esthétique à jour de leur cotisation sont de 25 euros (pour devenir membre, s'inscrire sur le site web de la SFE <http://www.s-f-e.org>)

Elles seront envoyées au format pdf à Talon-Hugon : c.talanhugon@gmail.com

Date limite d'envoi des propositions : 7 mai 2021

Les réponses seront communiquées le : 12 mai 2021

Les communications, d'une durée de 30 minutes, seront tenues en anglais ou en français. Aucun service d'interprétariat ou de traduction ne pourra être fourni. Les frais d'hébergement et de transport sont à la charge des participants.